

ASSOCIATION DES ELUS MEUSIENS ET HAUT-MARNAIS opposés à l'implantation d'un laboratoire en vue de l'enfouissement des déchets nucléaires et favorables à un développement durable

à

Mesdames et messieurs les Maires Le 5 Juin 2001
et les Conseillers Municipaux
de Meuse et de Haute Marne,
des Vosges et de Meurthe et Moselle (périphérie du laboratoire de BURE)

Mesdames, Messieurs,

Vous venez d'être choisis par les électeurs pour assurer l'Avenir de votre commune.

Nous sommes des Elus de Meuse et de Haute Marne, ces deux Départements désignés comme lieu de recherche et d'expérimentation en matière de stockage de déchets nucléaires en couche géologique profonde.

En Novembre 1993 , les Conseils Généraux donnaient leur accord à l'implantation de ce qui ne devait être qu'un des deux laboratoires de recherche (Le deuxième site, en terrain granitique, comme le prévoyait la Loi Bataille, n'a toujours pas été choisi, en raison de la forte opposition des populations locales et de leurs élus.)

Plus que jamais , le site de BURE est donc étudié pour recevoir de manière définitive des déchets " à haute et moyenne activité ".

En 2006, ce sont les Députés au Parlement qui prendront alors la décision et nos élus locaux auront beau dire qu'ils ont été leurrés, ils se seront bel et bien montrés complices de l'acceptation progressive de cette solution.

C'est pour réagir face à cet engrenage fatal que nous avons créé l'AEMHM afin de faire prendre conscience à tous les élus locaux de leur responsabilité dans ce domaine.

Une campagne d'information est plus que jamais nécessaire et nous avons besoin du plus grand nombre d'élus pour la mener à bien, à la veille de la campagne des législatives :

C'est pourquoi nous vous appelons aujourd'hui à rejoindre notre combat avec les méthodes que vous jugerez les meilleures :

- Adhésion individuelle à notre Association (pour les élus de Meuse et de Haute Marne), à la Coordination Nationale pour les autres,
- Signature du bulletin de soutien aux propositions de la Coordination Nationale des Elus
- Délibération du Conseil Municipal pour demander l'arrêt de cette entreprise...

N'attendons pas 2006 pour réagir, il sera trop tard ! Nous pouvons encore changer le cours des choses en refusant l'inacceptable , nous remémorant les propos de Saint-Exupéry : " nous n'héritons pas de la terre de nos ancêtres, nous l'empruntons à nos petits enfants. "*"

Le président de l'AEMHM: Jean Marc FLEURY

Tenez nous informés de vos démarches, en envoyant copie à Jean LEBECCEL, 64 rue haute 55800 LAIMONT " Que cette réflexion ne quitte jamais notre esprit ! " ajoutait M Rémi HERMENT, le 6 Novembre 1991 au cours du débat sur le projet de loi au Sénat Cela ne l'empêchait pas de demander ce laboratoire sur le territoire meusien, en qualité de Président du Conseil Général !

Les propos de son éphémère successeur, Monsieur Roger DUMEZ, laissent songeur aujourd'hui :
Extrait d'une lettre aux maires du département le 27/04/94 :

" Un dernier point me paraît nécessaire à préciser. Il circule actuellement des contre-vérités manifestes. Je voudrais en dénoncer au moins deux

- contrairement à ce que répandent certains esprits mal intentionnés, le Conseil Général n'acceptera

jamais d'implanter un laboratoire sur son territoire s'il n'est pas garanti que les recherches menées concernent exclusivement un stockage réversible. Pour être encore plus clair, je précise que "réversible" veut dire, pour nous, qu'à tout moment, aujourd'hui, demain ou après demain, on pourra retirer n'importe quel fût entreposé, quelle que soit la date de son entreposage. Cela doit permettre de tirer parti des perspectives qui pourraient être ouvertes par les recherches, menées parallèlement à celles du laboratoire, sur la transmutation de ces déchets.

- notre accord sur un stockage réel à l'issue des quinze ans de recherche reste bien sûr subordonné à la consultation des populations concernées. "

Aujourd'hui, M DUMEZ parle de " sacrifice national " !

En Haute Marne, Monsieur Allemeersche , vice président du Conseil Général, lors de son passage à l'émission Strip-tease crie les grands dieux qu'il se ralliera à notre cause s'il s'avérait que les intentions de l'ANDRA soient bien d'implanter à BURE un centre d'Enfouissement !

ON SAIT POURTANT QUE LA REVERSIBILITE EST UN LEURRE

A la question : " le stockage en structure géologique profonde est-il réversible ?", l'ANDRA répond: "Cela se décide au préalable et relève d'un choix délibéré. Il est toujours techniquement possible d'accéder aux colis de déchets pendant les premières phases d'exploitation. Toutefois, la fermeture du site, recherchée pour des raisons de sûreté, rendra de plus en plus difficile la réversibilité du stockage" (Brochure ANDRA Questions/Réponses à propos du laboratoire, décembre 1992).

Monsieur Jean Pierre OLIVIER, Chef de la division radioprotection des déchets radioactifs à l'OCDE affirme, lors d'une audition de l'ILCI , à la Préfecture de Bar-le-Duc, le 3 juillet 1995, que le concept même de l'enfouissement en couche géologique profonde réside dans le principe d'irréversibilité ... et les propos du secrétaire d'Etat à l'Industrie, monsieur Christian PIERRET, à l'occasion de sa récente visite à BURE, le 8 février 2001, ne changent rien à l'affaire.

EN QUALITE D'ELUS, RAPPELONS A CES HOMMES POLITIQUES LEURS ENGAGEMENTS, AVANT QU'EUX AUSSI NE SOMBRENT DANS L'OUBLI !

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AEMHM

BULLETIN D'ADHESION

Exemple de délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, considère que :

- Le laboratoire de Bure (Meuse) a été trompeusement présenté aux populations locales comme un simple outil de recherche fondamentale alors qu'il constitue en réalité la première phase du stockage souterrain.
- Dans l'état actuel des connaissances scientifiques, le recours à ce type de stockage est immoral et dangereux pour les générations futures quelles que soient les précautions dont on pourrait s'entourer
- D'un point de vue moral, touristique, économique et humain, ce laboratoire porte donc atteinte à l'image des départements de la Meuse de la Haute Marne, des Vosges et de la Meurthe et Moselle, et par voie de conséquence, au développement de la commune administrée par notre Conseil.
- La Loi permet la transformation du laboratoire en centre de stockage dès 2006 sur simple vote du Parlement, le processus échappant de ce fait aux acteurs locaux dont l'avis ne sera pas prépondérant.
- La même Loi prévoyait plusieurs laboratoires afin qu'un choix puisse être opéré en temps voulu par le Parlement, sur conseil des scientifiques mais à ce jour, les travaux de Bure vont bon train et aucun autre site n'a été trouvé. En conséquence de quoi la Loi est transgressée, le site de Bure constituant le seul choix possible en 2006 ou plus tard.

Demande :

- L'arrêt immédiat du chantier de Bure, tant que des travaux similaires ne seront pas commencés ailleurs, afin de respecter la loi.
- Un référendum sur les quatre départements concernés, la population n'ayant jamais été

concrètement consultée.

- L'application des mesures préconisées par la Coordination Nationale des Elus opposés à l'enfouissement et jointes à la présente délibération.

N. B. : Les considérants et délibérés peuvent ne pas tous figurer dans la délibération

COORDINATION NATIONALE DES ELUS OPPOSES AUX PROJETS DE LABORATOIRES EN VUE DE L'ENFOUISSEMENT DES DECHETS RADIOACTIFS

Bulletin de soutien (réservé aux élus)

NOM, Prénom.....

Nature du mandat :..... Adresse :.....

Déclare soutenir les propositions de la coordination Nationale des Elus, adoptées à Niort le 3 juin 2000 :

ARRET DES RECHERCHES EFFECTUEES DANS LA VOIE DE L'ENFOUISSEMENT.

Le cadre législatif actuel n'offre aucune garantie aux populations concernées que les laboratoires ne seront pas transformés en centre de stockage sans leur accord. En outre, la loi ne prévoit pas que les autres voies de recherche seront menées à terme avant toute décision d'enfouissement.

Le choix de l'enfouissement est incompatible avec des recherches ultérieures sur les déchets : qui ira reprendre à plusieurs centaines de mètres de profondeur des stocks de produits radioactifs ? Renoncer à la construction des laboratoires est impératif. Il convient donc de stopper les travaux de Bure et de dissoudre la mission granite.

REPORT DES CREDITS AINSI DEGAGES SUR LA RECHERCHE.

Seules seront acceptables du point de vue de la plus élémentaire morale les voies de recherche, présentes ou à venir, qui visent à réduire la radio toxicité, la durée de vie et le volume des déchets radioactifs.

Qu'elles soient coûteuses ou non, qu'elles nécessitent la création d'un outil industriel spécifique ou qu'elles s'appuient sur l'existant, ces voies sont celles qui doivent être étudiées prioritairement et avec les moyens financiers nécessaires.

EN ATTENDANT :

MAINTIEN EN SURFACE DES DECHETS sur les lieux de production, civils ou militaires, ou déjà nucléarisés, afin de diminuer les risques inhérents au transport et à la manipulation.

POURSUITE DE LA RECHERCHE sur les procédés de conditionnement et d'entreposage en surface afin d'en optimiser la sécurité.

MODIFICATION PROFONDE DE LA LOI de 1991 qui doit ABANDONNER la voie de l'enfouissement.

POUR NE PLUS PRODUIRE DE DECHETS SUPPLEMENTAIRES, décision politique de sortie progressive du nucléaire et d'arrêt du retraitement.

DEVELOPPEMENT AMBITIEUX de la recherche et de la mise en œuvre des énergies renouvelables, ainsi que, notamment, de la cogénération et des économies d'énergie.

ORGANISATION D'ETATS GENERAUX

Pour provoquer la véritable information et le débat qui n'a jamais eu lieu, pour que la décision finale revienne logiquement au consommateur d'énergie, il convient de mettre en place des états généraux sur le devenir de la politique énergétique de la France

Signature :

A retourner à Claude KAISER, secrétaire de la Coordination Nationale des Elus
55190 MENIL LA HORGNE